

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2022**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 2, Albert P., Schwartz L.
Conseillers présents : 9
Procuration : Albert P. à Wagner D., Schwartz L. à Mouth A.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2022
Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 3 parcelle 96 immeuble sis 51 rue Principale à Leyviller
- Section 3 parcelle 12 immeuble sis 26 rue principale à Leyviller
- Section 4 parcelle 368/165 immeuble sis 12 rue des roses à Leyviller
- Section 4 parcelle 45 immeuble sis rue des merles
- Section 2 parcelles 338, 337, 330 sis 26 rue Saint Jean
- Section 4 parcelles 135, 136 et 137 immeuble sis 7 rue des roses à Leyviller

- **Approuve :**

- le compte de gestion 2021, établi par le receveur municipal, à l'unanimité
- le compte administratif 2021, établi par la commune, avec 10 voix pour et 1 abstention (le Maire).

Les deux comptes présentent les mêmes résultats à savoir

Section de fonctionnement

Dépenses	236 957,22 €	Recettes	282 295,26 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d'investissement

Dépenses	351 949,82 €	Recettes	49 326,35 €
----------	--------------	----------	-------------

Résultat de clôture - 257 285,43 €

- **Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation M 14 2021 comme suit :

Montant à affecter	354 830,08 €
Virement à la section d'investissement (1068)	268 214,49 €
Excédent reporté sur 2022 (002)	86 615,59 €

- **Décide**, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales votés pour l'exercice 2021, à savoir :
- | | |
|--------------|---------|
| Foncier bâti | 27,86 % |
|--------------|---------|

Foncier non bâti	42,52 %
------------------	---------

Le produit fiscal total attendu, à inscrire au Budget Primitif 2022, sera de 109 460 €.

- **Décide** de voter les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Leyviller	1010 € avec 8 voix pour et 3 abstentions
ASL (Association Sportive de Leyviller)	400 € à l'unanimité
Gym club	100 € avec 10 voix pour et 1 voix contre

- **Accepte**, à l'unanimité, de faire les travaux de revêtement rue des vergers et rue des merles

Un devis estimatif a été établi par le Cabinet Lambert :

Revêtement rue des vergers 23 050 € HT soit 27 660 € TTC

Revêtement rue des merles 14 190 € HT soit 17 028 € TTC

- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires concernant ces travaux
- **Accepte**, à l'unanimité, de faire les travaux de réfection urgents de la toiture de la sacristie et du toit de l'église suite à un problème d'étanchéité
- accepte les devis de KC Charpente de Erstroff :

Toit de la sacristie :	5485 € HT soit 6033,50 € TTC
Réparation du toit de l'église :	650 € HT soit 780 € TTC
- autorise la Maire à faire les demandes de subventions :

participation du Conseil Fabrique de :	1 000 €
demande de subventions à la région de :	1 200 €
subvention DETR de :	1 200 €
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires concernant ces travaux
- **Accepte**, à l'unanimité, de faire les travaux de réfection de la toiture du hangar municipal
- accepte le devis de KC Charpente de 8 532 € HT soit 10 118,40 € TTC
- autorise le Maire à faire une demande de subvention DETR
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires concernant ces travaux notamment de faire un devis pour le désamiantage
- **Accepte**, avec 2 abstentions et 1 voix contre,
 - de créer un trottoir rue des mésanges pour un montant estimatif de 33 450 € HT soit 40 140 € TTC
 - autorise le Maire à faire une demande de subvention AMISSUR
 - autorise le Maire à faire les démarches nécessaires concernant ces travaux
- **Vote et approuve**, à l'unanimité, le budget primitif M 57 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	551 434 €	456 519 €	1 007 953 €
Recettes	551 434 €	456 519 €	1 007 953 €
- **Autorise** le Maire à signer la convention cadre portant sur l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme sur le territoire de la CASAS

Leyviller, le 22 avril 2022
Le Maire Daniel BALLIÉ